

Front social/Branches des agents municipaux non salariés (Bam's)

" A quand nos salaires ? "

R.H.A
Libreville/ Gabon

Au cours d'une conférence de presse, hier matin à l'Hôtel de ville, les membres de ce collectif se sont insurgés contre le non-paiement de leurs salaires depuis plusieurs années déjà.

"NOUS sommes prêts à négocier avec le maire de Libreville, afin que notre situation soit prise en considération".

C'est en ces termes que s'est exprimé Ghislain Le doux Mbovoue Edou, président de la Branche des agents municipaux non salariés (Bam's), au cours d'une conférence de presse, hier matin à l'Hôtel de ville. Face au non-paiement de leurs salaires depuis des années, les agents municipaux disent solliciter l'attention du responsable de cette institution.

Selon le porte-parole de la Bam's, le problème dure depuis deux ans pour certains, et huit pour d'autres. Cette



Photo : RHA

Ghislain Le doux Mbovoue Edou (lunettes), président de la Bam's, au cours de la conférence de presse.

situation devient insoutenable pour eux, et les enfonce dans une précarité les réduisant à la mendicité. Pourtant, ils se considèrent comme des citoyens exerçant au sein d'une administration publique. "Comment est-il possible d'assurer convenablement et dignement notre rôle de parents, nos charges familiales, si nous ne sommes pas rémunérés, surtout quand la rentrée des classes approche à pas de géant ? Comment peut-on employer un personnel dont on a besoin et que l'on ne le

paye pas ? Le plafond budgétaire représente-t-il pour l'autorité municipale un réel problème ou une idéologie, un discours mystificateur par lequel elle souhaite justifier notre statut d'agents municipaux non rémunérés ?", s'est exprimé le porte-parole.

Les membres du collectif disent avoir adressé une correspondance et une demande d'audience au maire de Libreville, le 7 septembre dernier. Ils espèrent, cependant, que les autorités municipales seront sensibles à leur appel.

... et au Syndicat national des agents de la Fonction publique et de la réforme administrative (Synafopra)

La PIP ou la colère

F.B.E.M
Libreville/Gabon

LE syndicat national des agents de la Fonction publique (Synafopra), accorde un délai de 72 heures, à partir de lundi prochain, à leur administration, et plus précisément au comité interministériel en charge de la Prime d'incitation à la performance (PIP), pour leur verser leurs indemnités. C'est la résolution adoptée hier par les membres de cette entité, au sortir d'une assemblée générale organisée à l'occasion de leur rentrée syndicale. La PIP impayée du deuxième trimestre 2015, et une

circulaire contestée datant du 11 août dernier et fixant les nouvelles conditions de participation au concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (Ena) pour les internes, étaient en fait les deux points à l'ordre du jour de cette rencontre.

S'agissant du point le plus chaud, celui de la PIP du deuxième trimestre, la centaine de syndiqués, réunie au lieu dit «sous le mangui», s'est en effet insurgée contre son non-paiement, en qualifiant d'injuste cette situation.

"Le Premier ministre a annoncé la suppression de la PIP à compter du 3e trimestre 2015, (...). Nous disons d'accord. Mais en ce qui concerne le second trimestre, nous avons tra-



Photo : F.B.E.M

vaillé durant cette période, nous avons été évalués, il faut que nous soyons payés, comme beaucoup d'autres l'ont été et sont en train de l'être. Si d'ici mercredi rien n'est fait, ce qui va arriver arrivera !", a lancé le président du Synafopra, Régis Malembe.

Evoquant la circulaire, plus contestée sur la forme que dans le fond, ces derniers estiment que sa mise en application devrait intervenir après l'abrogation du décret 212 du 8 mars 1982, portant organisation de l'Ena, et avec lequel elle serait en déphasage. Et le leader

Le président du Synafopra, Régis Malembe et ses membres réclamant le paiement de la PIP du deuxième trimestre.

syndical de citer entre autres contradictions, le communiqué qui demande au candidat interne d'être titularisé depuis quatre ans, pendant que l'article 15 du décret en requiert seulement trois. Ou encore, l'exigence d'un diplôme de niveau BAC+4, alors que l'ancien texte parle juste d'être en hiérarchie A2, quitte à y être parvenu par l'ancienneté. "Ne mettons pas la charrue avant les bœufs", a-t-il conclu.

Pour rappel, le Synafopra, qui observait un mouvement de grève entre le 3 juillet et 11 août dernier, avait décidé de le suspendre. Les revendications y relatives font présentement l'objet d'un suivi par un comité.

TOYOTA
LA QUALITÉ SUPÉRIEURE



Tous les véhicules que nous proposons répondent aux conditions d'utilisation du Gabon. Nos approvisionnements constants en pièces d'origine et nos techniciens qualifiés assureront l'entretien de vos véhicules. Faites l'expérience de la véritable qualité TOYOTA en allant chez votre concessionnaire agréé.

TOYOTA GABON
VOTRE
DISTRIBUTEUR AGRÉÉ
LA CLEF DU SUCCÈS



TOYOTA GABON est représenté à Port-Gentil par Gesparc

* TROIS ANS ou 100 000 km, le premier atteint, pour tout véhicule entretenu par TOYOTA GABON.

TOYOTA GABON

BP 31 LIBREVILLE - T : (241) 01 79 26 85 / 01 79 26 90 / 01 79 27 85
email : toyota.gabon@groupe-sogafric.com - www.toyotagabon.com

Nous construisons l'avenir

